

Considérée sous le point de vue financier, la souscription qui, au premier abord, pourrait paraître onéreuse à quelques-uns, sera probablement réduite au tiers ou au quart seulement de la somme exigée, par le produit assuré des fêtes musicales, des concerts et des bals que l'on pourra donner dans la salle de la Société, de telle sorte que les souscripteurs n'auraient à verser que la différence de ces recettes avec le montant total de la souscription, ou bien ils seraient remboursés par le comité chargé de l'administration des deniers, si toutefois on ne préfère consacrer le supplément de fonds à une caisse de réserve pour l'amélioration de l'établissement, et la rétribution d'autres artistes qui seraient chargés de l'enseignement gratuit de la musique dans les classes populaires. Nul doute, en effet, que la Société ne puisse donner au moins trois concerts par an, dont le produit moyen serait de mille francs chacun; plus un *festival* auquel les musiciens de toutes les villes environnantes seraient appelés à prendre part dans la belle saison, et dont le produit serait au moins de deux à trois mille francs; en outre, la salle pourrait être louée soit pour des bals ou des raouûts, soit pour des concerts aux artistes de passage dans notre ville, et ceux-ci n'hésiteraient point à donner cent ou deux cents francs pour avoir une salle favorable à l'harmonie, où ils pourraient disposer, au premier appel, d'un orchestre complet, plutôt que de se faire entendre dans la salle à manger de l'hôtel du Nord, ou de s'exposer aux dédains MM. les agents de change et courtiers, en sollicitant la salle de la Bourse, vraie catacombe musicale, trop froide et trop sombre pour les toilettes de nos élégantes compatriotes.

Il est bon de rappeler à l'administration qu'il existait un emplacement très favorable pour la construction d'une salle de concert, celui de l'ancienne halle aux poissons, près le pont du Change; aucun n'offrait plus de convenances par sa position centrale et son abord facile sur le quai d'Orléans. Plusieurs démarches infructueuses ont été tentées auprès de M. le Maire pour obtenir cet emplacement qui vient d'être vendu aux spéculateurs. Ne serait-il pas possible de s'entendre avec l'acquéreur, et, en stipulant une redevance annuelle par un bail assez long pour lui présenter quelqu'avantage, d'obtenir qu'une partie de ce local fût disposée, dans ses projets de construction, pour une salle de concerts qui occuperait une surface et une